

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 4 JANVIER 2010

PRESENTS :

M. le Maire, Mmes BLOSSER Marie-Thérèse, CHAILLET Sylvie, TATOUD Josiane, BAUDART Monique, LEVILLAIN Karine, Melle BENOIT Sophie, M. VION Bernard, LOMBARD Thierry, VION-BROUSSAILLES Richard, CHEVASSU Morgan, VION Sylvestre et VABOIS Gérald.

ABSENT REPRESENTE:

M. BLOSSER Pierre-Olivier (pouvoir à Melle BENOIT Sophie).

ABSENT : M. BRIQUET Dominique.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Me LEVILLAIN Karine en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour :

Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal (article L-2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

- Mission de classement ou reclassement des meublés de tourisme (décision du Maire n°17-09 du 2 décembre 2009) :

CONSIDERANT que dans le cadre de la procédure de classement ou reclassement des meublés de tourisme, il convient de confier au relais départemental des Gîtes de France Savoie, une mission comprenant la réalisation des journées de visites ainsi que le traitement administratif des dossiers,

LE MAIRE DECIDE de passer ce marché pour un coût d'intervention fixé à 350 € par jour incluant la prestation et le repas de midi (non assujetti à TVA), chaque journée de visite donnant lieu de plus à une journée de suivi administratif facturée 350 €, hors frais de déplacement (l'estimation du total de la prestation hors frais de déplacement s'élève donc à 2 100 € pour 3 jours de visites et 3 jours de suivi administratif, et le montant facturé dépendra du nombre de jours réellement passé).

- Crédit Agricole des Savoie contrat de prêt à taux fixe (décision du Maire n°18-09 du 7 décembre 2009)

CONSIDERANT que dans le cadre des prévisions globales d'emprunt inscrites au Budget 2009 de la Commune pour 3 500 000 €, il convient d'approuver le contrat de prêt du Crédit Agricole des Savoie, proposé pour un montant de 1 000 000 € pour l'acquisition de la propriété de la Mutuelle Générale, sur une durée de 20 ans et au taux fixe de 4,05% à échéances trimestrielles.

LE MAIRE APPROUVE le contrat de prêt correspondant.

- Etude d'urbanisme pour l'élaboration d'un projet d'aménagement du Centre-Station (décision du Maire n°19-09 du 16 décembre 2009)

CONSIDERANT que dans le cadre du périmètre d'étude instauré par délibération du Conseil Municipal du 6 avril 2007 pour l'élaboration d'un projet d'aménagement du Centre-Station, il convient de confier à un bureau spécialisé une étude d'urbanisme sur l'ensemble du secteur concerné,

VU la consultation effectuée par la Société d'Aménagement de la Savoie pour le compte de la Commune dans le cadre de la procédure adaptée, à l'issue de laquelle les cinq entreprises suivantes ont présenté une offre : Vincent BIAYS, MG Concept Ingénierie/SARL ROVAGNA, EPODE/JP FAURE, UP2M/ANTEA, Villes et Territoires/Altitudes VRD.

LE MAIRE DECIDE de confier au groupement d'entreprises Villes et Territoires/Altitudes VRD, l'étude d'urbanisme précitée pour un montant global de **16 740,00 €HT** soit **20 021,04 €TTC**.

1) Garantie à accorder par la Commune à la SOGESPRAL à hauteur de 50% de l'emprunt de 595 000 € réalisé par la SEM auprès du Crédit Agricole pour l'acquisition du Grand Hôtel de la Mutuelle Générale.

Monsieur le Maire expose que la SEM SOGESPRAL a décidé de contracter auprès du Crédit Agricole des Savoie un emprunt global de 595 000 €, pour financer l'acquisition d'une partie de la propriété de la Mutuelle Générale, sur une durée totale de 20 ans.

Il précise que le Crédit Agricole des Savoie a demandé que la Commune intervienne à hauteur de 50% du montant du prêt en qualité de caution solidaire.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de garantir à hauteur de 50% cet emprunt, accordé par le Crédit Agricole des Savoie, aux caractéristiques suivantes :

. **Montant 595 000 €.**

. **Taux 4,60 %.**

. **Durée 20 ans.**

- **PREND** l'engagement au nom de la Commune d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

- **PREND** l'engagement pendant toute la durée du prêt de mettre en recouvrement, en tant que de besoin les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances.

- **CONFERE** en tant que de besoin toutes délégations utiles à Monsieur le Maire, pour la signature de l'engagement de caution.

2) Attribution à l'Office de Tourisme d'un acompte sur la subvention de fonctionnement 2010.

Monsieur le Maire précise que la subvention de fonctionnement 2010 à allouer à l'Office de Tourisme sera votée par le Conseil Municipal dans le cadre de l'approbation du Budget Primitif 2010 de l'EPIC, en cours de préparation.

Il rappelle à cet effet le montant des subventions de fonctionnement précédentes : 508 038 € en 2006, 533 000 € en 2007, 548 000 € en 2008 et 551 500 € en 2009.

Dans l'attente du vote de la subvention 2010, et pour permettre le bon fonctionnement de l'Office de Tourisme, il propose donc de lui attribuer un acompte de 250 000 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE d'allouer à l'Office de Tourisme un acompte de 250 000 € sur la subvention de fonctionnement 2010 (à imputer à l'article 657364 du budget primitif 2010 de la Commune).

3) Tarifs des activités touristiques été 2010 de la SAS Pralognan Labellemontagne.

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée communale les propositions de tarifs de l'été 2010, élaborées par la SAS PRALOGNAN LABELLEMONTAGNE délégataire de service public, concernant le complexe sportif Prélude-Patinoire et son espace loisirs, ainsi que le camping et les remontées mécaniques (téléphérique du Bochor et télésiège du Génépi).

Une augmentation des tarifs est proposée pour les remontées mécaniques (+3% environ en moyenne) et le camping (+2% environ en moyenne).

Les tarifs de la piscine, la patinoire, le bowling, l'espace détente, le curling, le minigolf, les structures gonflables et le tennis sont quant à eux reconduits à l'identique.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité les tarifs des activités touristiques de l'été 2010.

4) Transactions foncières.

Elles concernent dans le secteur du Martinet la vente de terrain communal à Nicolas FAVRE/Armelle ROLLAND (parcelle de terrain cadastrée n° A 1788 pour une superficie de 26 m²) et à Bernard VION (parcelle de terrain cadastrée n° A 1787 pour une superficie de 115 m²) au prix de 90 € le m².

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres pouvant participer au vote (Me Monique BAUDART et M. Thierry THOMAS n'ayant participé ni aux débats ni au vote pour l'acte Nicolas FAVRE/Armelle ROLLAND en raison d'un lien de parenté, et M. Bernard VION n'ayant participé ni aux débats ni au vote pour l'acte le concernant):

- **DECIDE** de procéder à la vente de ces terrains et **FIXE** le prix à **90,00 €/m²**.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires ainsi que les actes notariés à intervenir à cet effet, dont les frais seront à la charge des acquéreurs.

5) Tableau des effectifs du Personnel Communal : suppression et création d'emplois.

VU la proposition 2010 relative à l'avancement de 3 agents de maîtrise au grade d'agent de maîtrise principal,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la création desdits emplois de promotion, ainsi qu'à la déclaration auprès du Centre de Gestion, préalablement à la nomination des agents concernés.

Le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité la suppression de 3 emplois d'agent de maîtrise et la création de 3 emplois d'agent de maîtrise principal.

QUESTIONS DIVERSES : sans objet.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 20H.

La prochaine réunion du Conseil Municipal n'est pas fixée à ce jour.

Le Maire

Thierry THOMAS